



Scrutin du 05 avril 2016
Elections des représentants de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
PROCES VERBAL
Proclamation des résultats
Collège USAGERS
Secteur 4

- Vu le Code de l'éducation, notamment les articles D. 719-1 à D. 719-40 ;
- Vu la loi n° 2015-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- Vu le décret n° 2010-175 du 23 février 2010 relatif à l'emploi de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté n° 280-15 en date du 13 novembre 2015 du Recteur de l'Académie de Poitiers, Chancelier des universités de Poitou-Charentes, relatif à la commission de contrôle des opérations électorales ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu l'arrêté électoral général du 3 mars 2016 relatif à l'élection des représentants des personnels et des usagers au Conseil d'administration et au Conseil académique de l'Université de Poitiers ;

Article 1 : Le Comité électoral consultatif examine les résultats du scrutin du 5 avril 2016 :

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	4439
Nombre de votants	314
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	314

Répartition des sièges

Listes	Nb de voix	%	Non admis à la répartition	Voix / quot	Sièges 1ers	Restes	Sièges suppl.	Total Sièges
UNEF le syndicat étudiant et associations étudiantes	3	1,0%	x	0,02	0		0	0
BOUGE TA FAC avec tes assos étudiantes	311	99,0%		1,98	1	154,00	1	2
Total	314							2
					1		1	
					1		0	
				2				
				157,00				

Article 2 : Le Comité consultatif électoral rend l'avis suivant : proposition d'attribution des sièges

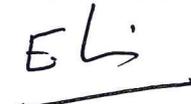
Listes	Titulaires	Suppléants
BOUGE TA FAC avec tes assos étudiantes	RAMBAUD Cindy	CHOISNET Hala
BOUGE TA FAC avec tes assos étudiantes	MULLER Mathieu	JELÉN Louis

Article 3 : Le Président de l'Université proclame élus les candidats de l'article 2

Article 4 : Les résultats des scrutins sont immédiatement affichés et publiés au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers

Fait à Poitiers, le 07/04/2016

Le Président du CEC


Eric GOJOSSO

Pour le Président de l'Université de Poitiers
Et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques

Nirmal NIVERT

